RENSEIGNEMENTS DIVERS

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

*Les informations demandées dans cette notice sont exploitées par la Direction de l'Action Sanitaire (DASA) dans le cadre d'un traitement ayant pour finalité « Gestion des autorisations d'exercer des Professionnels de santé et assimilés ». Toutes les informations suivies d'un * sont obligatoires. A défaut, la DASA ne pourra donner suite à votre demande. Les informations sont communiquées, pour l'enquête préalable à l'autorisation, à la Direction de la Sûreté Publique ; pour l'arrêté ministériel d'autorisation d'exercice, le cas échéant, au Journal de Monaco, à la CCSS, au SPME, à la DDE, à la Direction du travail, à l'Administration des domaines. Conformément à la loi n°1.565 du 3 décembre 2024, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification en écrivant à la Direction de l'Action Sanitaire, 48 Boulevard d'Italie, 98000 Monaco.*

Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Photo d'identité obligatoire

NOTICE DE RENSEIGNEMENTS

(à remplir par le requérant)

Nom (ou nom de jeune fille)* : ..... **Nom d'usage*** : .....
(en majuscule) (en majuscule)

Prénoms* : .....

Sexe : .....

Date et lieu de naissance* : .....

.....

Nationalité* : .....

Adresse:

- actuelle* : .....

.....

- antérieures : .....

.....

.....

.....

.....

Numéro de téléphone :

- privé : .....

- professionnel* : .....

*Les informations demandées dans cette notice sont exploitées par la Direction de l'Action Sanitaire (DASA) dans le cadre d'un traitement ayant pour finalité « Gestion des autorisations d'exercer des Professionnels de santé et assimilés ». Toutes les informations suivies d'un * sont obligatoires. A défaut, la DASA ne pourra donner suite à votre demande. Les informations sont communiquées, pour l'enquête préalable à l'autorisation, à la Direction de la Sûreté Publique ; pour l'arrêté ministériel d'autorisation d'exercice, le cas échéant, au Journal de Monaco, à la CCSS, au SPME, à la DDE, à la Direction du travail, à l'Administration des domaines. Conformément à la loi n°1.565 du 3 décembre 2024, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification en écrivant à la Direction de l'Action Sanitaire, 48 Boulevard d'Italie, 98000 Monaco.*

Diplôme(s) et références* :

Activités professionnelles :

- actuelles* :

- antérieures :

*Les informations demandées dans cette notice sont exploitées par la Direction de l'Action Sanitaire (DASA) dans le cadre d'un traitement ayant pour finalité « Gestion des autorisations d'exercer des Professionnels de santé et assimilés ». Toutes les informations suivies d'un * sont obligatoires. A défaut, la DASA ne pourra donner suite à votre demande. Les informations sont communiquées, pour l'enquête préalable à l'autorisation, à la Direction de la Sûreté Publique ; pour l'arrêté ministériel d'autorisation d'exercice, le cas échéant, au Journal de Monaco, à la CCSS, au SPME, à la DDE, à la Direction du travail, à l'Administration des domaines. Conformément à la loi n°1.565 du 3 décembre 2024, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification en écrivant à la Direction de l'Action Sanitaire, 48 Boulevard d'Italie, 98000 Monaco.*

Antécédents judiciaires éventuels (joindre un extrait du casier judiciaire)* :

Monaco, le

Signature (1)

N.B. L'intéressé(e) est avisé(e) que toute fausse déclaration sera réprimée conformément aux dispositions de l'article 98 du code pénal.

IMPORTANT

Produire la photocopie (en noir et blanc) de l'un des documents suivants :

- Titre de séjour ;
- Carte d'identité ;
- Passeport.

*Les informations demandées dans cette notice sont exploitées par la Direction de l'Action Sanitaire (DASA) dans le cadre d'un traitement ayant pour finalité « Gestion des autorisations d'exercer des Professionnels de santé et assimilés ». Toutes les informations suivies d'un * sont obligatoires. A défaut, la DASA ne pourra donner suite à votre demande. Les informations sont communiquées, pour l'enquête préalable à l'autorisation, à la Direction de la Sûreté Publique ; pour l'arrêté ministériel d'autorisation d'exercice, le cas échéant, au Journal de Monaco, à la CCSS, au SPME, à la DDE, à la Direction du travail, à l'Administration des domaines. Conformément à la loi n°1.565 du 3 décembre 2024, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification en écrivant à la Direction de l'Action Sanitaire, 48 Boulevard d'Italie, 98000 Monaco.*

(1) Précédée de la mention "certifié exact" de la main du signataire.